

L'ÉLECTEUR

WEST PACAUD, Redacteur-en-Chef

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC, Propriétaire

Edition quotidienne

ANNONCES NOUVELLES.

H. C. Austin.
 de beaux meubles.—Oct. Lemieux et
 à tricoter.—Bernard & Allaire.
 J. E. Latulippe.
 A. Cloutier.
 L. Dallaire.
 James C. Paterson.
 Capt. Nep. Pelletier.

QUEBEC, 27 AVRIL 1882.

UN PROGRAMME

Ceux de nos lecteurs qui suivent attentivement la politique savent que s'il est une accusation qui a surtout été formulée contre notre parti, c'est que nous n'avions pas de programme politique. Pour ceux qui ne suivent point les événements politiques, ce reproche paraît une certaine vraisemblance. Car, au moment que le parti libéral proclamait une réforme quelconque, nos adversaires commençaient par l'étouffer dans la chambre, pour la ressusciter un an ou deux après et s'en attribuer tout le mérite.

A vrai dire, si nous avions le temps d'étudier le dossier des conservateurs, il serait facile de constater que la plupart des mesures ou des réformes dont ils se vantaient aujourd'hui ont été conçues par les libéraux.

Fort de cette expérience, instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, l'hon. M. Blake, en avocat habile, a réussi à se soustraire aux projets de rapine de nos adversaires. Depuis longtemps, en chambre et dans la presse, ceux qui le combattent lui ont fait le reproche de n'avoir pas de programme, de manquer de but. Il a tenu, depuis surtout qu'il est notre chef, un silence qui prouve son habileté; avec son immense talent, servi par les prodigieuses connaissances de toutes sortes que tout le monde lui reconnaît, il lui aurait été facile de formuler un programme. Il n'en a même pas fait. C'était de l'habileté, il ne voulait pas fournir aux conservateurs des idées populaires dont ils pourraient en suite se servir contre lui.

Mais, aujourd'hui, à la veille des élections générales, au moment où le peuple devra être consulté sur les grandes questions nationales qui l'intéressent, voici que M. Blake se lève et énonce son programme: l'indépendance commerciale.

Cette idée si féconde en espérances pour nous, remonte à 1871. C'est M. MacKenzie qui la formula à l'époque où l'on négociait le traité de Washington. M. Blake avec la largeur de vue, l'habileté et le patriotisme éclairé qui le distinguent a donné à cette pensée un développement qui nous ouvre des horizons nouveaux.

Lui, cet homme d'état dont l'Angleterre elle-même serait fière, M. Blake veut nous affranchir de cette tutelle coloniale qui nous met au rang des incapables, au nombre des gens qui ne peuvent pas administrer leurs affaires propres. C'est là un système absurde, outre qu'il est avilissant; comme peuple, nous sommes arrivés à un âge où nous avons le droit et l'expérience nécessaire pour permettre de négocier sans consulter l'Angleterre.

Bien entendu, nous sommes de loyaux sujets anglais, nous respectons le drapeau à l'abri duquel nous goûtons une paix parfaite, mais d'un autre côté, nous voulons être sujets d'autant plus fidèles que nous serons moins esclaves!

Dernièrement encore—et c'est tout simplement sir A. T. Galt qui nous le déclare dans un mémoire—nous avons manqué l'occasion de faire un excellent traité de commerce avec la France parce que le cabinet anglais a retardé de vingt quatre heures à donner son approbation. Le fait est que c'est là

un des griefs ou plutôt une des raisons alléguées par M. Blake dans sa motion pour demander notre émancipation commerciale.

Voilà, certes, une bonne idée, un vrai programme politique. Déjà, ce mouvement se développe, s'accroît, à Montréal et dans les grandes villes de la Puissance. Tous les hommes d'affaires ont applaudi à la grande et belle réforme préconisée par M. Blake. En chambre même, plusieurs députés conservateurs, tels que MM. Coursol, Ouimet, Houde, Girouard, ont voté en faveur de l'amendement Blake; ils se sont séparés de sir John sur cette importante question.

Nous avons donc, de l'aveu même de nos adversaires, un programme vraiment patriotique et national. M. Blake a lancé cette idée de l'indépendance commerciale à la veille des élections. Elle est destinée à faire son chemin rapidement si nous en jugeons par la sensation qu'elle a créée dans le monde des affaires.

Que nos amis s'organisent donc pour la grande bataille du mois de juin. Ce sera le combat décisif, la victoire du parti libéral. Nous avons un chef aussi habile, que pratique, un programme aussi national que sensé: le pays est prêt pour la grande réforme proposée par M. Blake. Soyons tous à la hauteur de la situation.

Lettre d'Ottawa

26 avril 1882.

M. Tassé a parlé hier soir. Il a fait un grand discours. Il a attaqué MM. Blake, Laurier, McKenzie, Brown, Dorion, Fournier, Charlton, Letellier, Cauchon, Doutre, Papineau, Laflamme, Cartwright, les grifs et les libéraux grands et petits, le *Globe*, *L'Électeur*, la *Patrie*, le *London Advertiser*, la *Concorde*, le *Pays*, l'*Avenir*, le *Défricheur*, le *Free Press*, etc., etc.

M. Tassé n'est pas bien depuis le commencement de la session; c'est lui-même qui le dit. Evidemment il a trop de bile. Il paraît que la haute éloquence est le moyen de faire passer cette bile que M. Tassé juge le plus digne d'un homme de son importance.

L'opération a duré près de deux heures.

M. Tassé a paru regretter une chose en faisant son discours, c'est que la langue anglaise n'ait pas d'expressions plus fortes et plus fielleuse pour exprimer toute sa pensée et pour décharger son cœur.

Manger à la crèche est la grande préoccupation des conservateurs. M. Tassé se plaint de ce que ses amis n'ont pas plus de dents au ratelier. Il a prouvé par des statistiques de 1872 et 1880 ou 1881 que les canadiens français n'ont pas leur part de patronage et qu'on ne leur rend pas justice. Quelque soit la valeur des assertions du député d'Ottawa, c'est à son parti qu'il doit s'en prendre s'il trouve l'état de choses actuel humiliant pour notre race. C'est son parti qui a occupé presque continuellement le pouvoir depuis près de trente ans.

Pour se plaindre, comme c'était son droit de le faire, il n'avait pas besoin de déverser des torrents d'injures sur le parti libéral. Ce serait le cas de lui rappeler la parole du Sauveur: "Pleurez sur vous, filles de Jérusalem, et non pas sur moi."

C'est M. Laurier qui s'est chargé de l'exécution de M. Tassé. Dans une brillante improvisation, il a fêté ces appels aux préjugés religieux et nationaux qui ont été la base de toutes les luttes du parti conservateur dans la province de Québec. Il a prouvé

que le but du député d'Ottawa était de faire du capital politique aux dépens de la bonne entente et de l'harmonie qui ne devraient cesser d'exister entre les citoyens de toutes croyances et de toutes origines.

Après quelques remarques de MM. Béchard, Houde, Casey et Ross, la Chambre s'est formée en comité des subsides.

ECHOS DE LA CHAMBRE

M. Chapleau a promis hier de déposer demain le projet de la vente de la partie Est du chemin de fer au syndicat Sénécal.

Le bill de M. Flynn concernant la vente et l'administration des terres publiques a passé en troisième délibération.

L'Assemblée Législative s'est formée hier en comité général pour prendre en considération un autre bill de M. Flynn amendant les lois de la chasse dans la province de Québec. Un amendement de M. Caron demandant que la prohibition de la chasse du canard noir ne s'étendit que du 1er mai au 1er septembre, a été adopté par un vote de 22 contre 17. Un amendement de M. Stephens proposant que la prohibition s'étende du 15 mars au 1er septembre a été repoussé, mais la proposition de l'hon. M. Mercier demandant que la prohibition s'étendit du 15 avril au 1er septembre a rallié la majorité. Voici quelle a été la division:

Pour l'amendement.—MM. Lynch, Flynn, Robertson, Garneau, Gauthier, Brousseau, Duckett, Owens, Fregeau, Spencer, Asselin, Champagne, Blanchet, Thornton, Shehyn, Cameron, Irvine, Marchand, Joly, Mercier, Stephens, Rinfret, Laberge, Gagnon, McShane, Bernard, Demers, Duhamel, Poupore, Audet et Paradis.—Total 31.

Contre l'amendement.—MM. Chapleau, Wurtelle, Loranger, Piquet, Le Cavalier, Déchènes, Lalonde, Picard, Richard, Riopel, Leduc, Robillard, Houde, Dumoulin, Fortin, Desaulniers, Trudel, Marcotte, Casavant, Martel, Poulin, Lavallée, Charlebois, et Marion.—Total 23.

Nouvelles nominations

M. Marmette a été nommé, hier, par le conseil des ministres provinciaux secrétaire de l'hon. M. Fabre, à Paris.

M. Duval, registraire de Wolfe, a été nommé à la position laissée vacante par M. Marmette.

M. Darce remplace M. Duval comme registraire du comté de Wolfe.

Tous ces changements ont été opérés pour remplir une promesse électorale.

M. Darce était candidat contre M. Picard, à la dernière élection. Pour le faire disparaître, l'hon. M. Loranger le fit venir à Sherbrooke, et lui promit la position de registraire.

Le gouvernement a payé sa dette, hier.

ACTUALITÉS

Les estimés supplémentaires seront soumis au parlement fédéral demain. C'est un signe de prorogation prochaine.

Le Club Cartier, de Montréal, a passé des résolutions demandant aux chefs du parti conservateurs de mettre la question de l'indépendance du Canada dans leur programme. C'est une belle occasion offerte à la *Minerve* de repé

ter les lazzis qu'elle a prodigués au Club National pour avoir adopté des résolutions semblables.

On attend la princesse Louise vers le commencement de juin à Ottawa.

La législature de Manitoba s'ouvre aujourd'hui.

Le lieutenant colonel Osborne Smith posera sa candidature pour Selkirk, Manitoba. M. Smith est conservateur. Le candidat libéral sera l'honorable Donald A. Smith, ex-député, aujourd'hui l'un des membres du syndicat du Pacifique.

La *Minerve* écume de rage. Elle consacre encore des colonnes à injurier les conseillers législatifs conservateurs. Ce ne sont, d'après l'organe de M. Chapleau, que des imbéciles, des ignorants, des ambitieux etc.

On parle de M. John J. McGee, frère de l'hon. Darcy McGee, comme remplaçant de M. Côté au poste de Greffier du conseil privé.

La sentence de Alphonse Marcile, qui devait être pendu demain à Sweetburg a été commuée en un emprisonnement pour la vie.

On lit dans la *Patrie*:

L'éloquent discours de l'honorable M. Blake sur la question irlandaise sera publié en pamphlet. Les lettres pleuvent de tous côtés pour demander des exemplaires. Les Irlandais voient en M. Blake un chef digne de leur patriotisme. Les ancêtres de M. Blake habitaient l'Irlande. Son père, l'hon. W. H. Blake, qui fut l'ami et le collègue de M. Lafontaine et de monsieur Baldwin, avait, dans ses discours, la chaleur et l'entraînement de l'éloquence irlandaise. Plusieurs de nos concitoyens se rappellent de l'avoir entendu lorsque le parlement se réunissait à Montréal. Il était, dans l'édifice du parlement, sur l'emplacement du marché Ste Anne, lorsqu'éclata l'incendie de 1849.

On dit que le Dr Taché, député ministre de l'Agriculture à Ottawa va être mis à la retraite.

L'Écosse a fourni au Canada deux premiers-ministres, Sir John A. Macdonald et M. MacKenzie. Elle a donné aux deux partis canadiens des chefs distingués, des intelligences d'élite. Au tour maintenant des canadiens. Que le futur premier ministre soit un enfant du Canada. Le choix est facile. Nous avons en M. Blake l'esprit le plus vigoureux de sa génération, l'homme qui a le courage de demander l'indépendance de son pays.

M. Blake est âgé de quarante-sept ans seulement. A l'âge de trente-six ans il était premier ministre d'Ontario et quatre ans plus tard ministre de la justice à Ottawa. Autour de cette jeune gloire nationale se grouperont tous les bons patriotes, tous les hommes qui croient que le Canada doit être prochainement libre et indépendant.

M. SAVAGE

Les renseignements suivants, dont l'exactitude nous a été garantie, nous sont parvenus le 12 avril.

M. Savage doit £3,000 stg à la maison Balleire, de Jersey. Ses propriétés devaient être vendues le 17 courant par le shérif. Il a essayé sans succès d'emprunter du Crédit-Foncier, l'été dernier. Il a, au

moment de partir pour la session et même arrivé ici, parlé défavorablement de la vente du chemin de fer. Un nommé Archibald-Campbell Wurtelle a acheté pour \$6,000 la créance Balleire et s'est fait broger à son hypothèque. Il va acheter la propriété sans débours, vu cette créance qui comporte première hypothèque. Il laissera la propriété entre les mains de Savage. Un des parents de celui-ci qui a cautionné pour le remboursement des \$6,000 à Wurtelle, s'est réservé le droit de reprendre la propriété dans cinq ans en remboursant cette somme de \$6,000.

Voilà l'arrangement fait. Toutes les pièces ont été expédiées de Québec le 31 mars à l'adresse du procureur de Wurtelle à Percé, M. L. Z. Joncas, shérif. En même temps, MM. Chapleau et Flynn ont télégraphié à Joncas d'être à son bureau à Percé pour la réception de ces papiers. Ils sont arrivés (les documents) à Percé le 4 courant, le 5 ils ont été signés et le 6 ils ont été enregistrés.

A la page 4 de la correspondance officielle, on trouve parmi les personnes qui faisaient partie du premier syndicat de M. Sénécal, le nom d'un M. Campbell Wurtelle. Serait-ce le même qui a fait la transaction que nous venons d'exposer à nos lecteurs, et qui mettrait, si nos renseignements sont exacts, M. Savage au pouvoir de l'un des hommes-lige de M. Sénécal.

Une réponse obligera.

Du *Canadien*.

L'hon. M. Panet

Du *Canadien*:
 C'est la consigne: comme un seul homme; les caudataires du gouvernement se déclarent scandalisés de la présence au conseil législatif et du vote de l'hon. M. Panet.

Ils manquent de prudence, sans parler d'autre chose. Leurs ministres sont allés mendier l'appui de M. Panet. Ils ont fait plus! S'ils l'ignorent nous pourrions peut-être bien les renseigner.

A l'heure où c'était triste de voir entrer M. Panet au bras de l'un de ses collègues. Nous avons éprouvé un autre sentiment, un sentiment d'admiration respectueuse, en songeant que dans ces vieilles familles, les années peuvent détruire les forces du corps mais jamais la vaillance du cœur.

Conseil législatif

Voici les divers amendements proposés à la séance du 25 avril, et dont nous avons parlé hier.

L'honorable M. Ross propose que le bill soit de nouveau référé à un comité général de toute la chambre avec instruction d'ajouter à la 8e clause, les mots suivants: "Que les mêmes droits de passage soient accordés à cette partie du chemin entre Québec et Montréal sur l'embranchement qui s'étend de Mile End à la station Dorval sur le Grand Tronc, que ceux accordés au chemin entre la jonction St Martin et Montréal.

Cette motion est perdue sur division suivante:

Pour: MM. Archambault, DeBoucher ville, Bryson, Dostaler, Gaudet, Laviolette, Proulx, Rémillard et Ross.—9

Contre: MM. De la Bruère, Beaudry, Dionne, Hearn, Lacoate, Prud'homme, Roy, Savage, Starnes, Webb et Wood.—11

L'honorable Dostaler propose l'insertion de la clause suivante: Les conducteurs et agents seront tenus de savoir les deux langues.—Pour 8 contre 12, M. Bryson votant contre.

L'honorable M. DeBoucherville propose la clause suivante: Toute personne connue comme appartenant à une société secrète non autorisée par la loi ne pourra être employée sur le dit chemin.—Pour 8 contre 12.

L'honorable M. Rémillard propose qu'aucun cas où une des conditions du contrat qui forme l'appendice A ne serait pas accomplie, le lieutenant gouverneur ait le pouvoir d'amender ce contrat.—Pour 9, contre 11.

L'honorable M. Archambault propose la clause suivante: Ce bill disposant d'une propriété située dans Ontario, la législation n'a pas le droit de législater sur la matière.—Pour 9 contre 11.

Chambre des Communes

26 avril.

Sir John A Macdonald, après la besogne routinière, a proposé que l'adresse demandée au sujet des affaires d'Irlande fut redigée.

L'hon. M. Blake demande si le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer du concours du Sénat.

Sir John A Macdonald répond qu'il est à rédiger une proposition demandant qu'une adresse soit envoyée à la Chambre Haute pour obtenir son concours.

Sir Charles Tupper propose que l'acte relatif à la vente des billets de chemins de fer soit mis au nombre des bills du gouvernement.

L'hon. M. Blake demande quand sera déposé le bill concernant la création des nouveaux comtés.

Sir John A. Macdonald :—Demain ou après demain.

A la séance du soir, lors que sir S. L. Tilley a proposé que la Chambre se forme en comité des subsides, l'hon. M. Anglin a proposé en amendement de réduire la taxe sur les cotonnades et les laines.

Il parle de l'augmentation considérable du commerce et de la fabrique du coton dans le Canada et démontre que les droits imposés sur ces marchandises pèsent plus sur le pauvre que sur le riche.

L'hon. M. Biske appuie la proposition de l'hon. M. Anglin.

Sir S. L. Tilley s'y oppose et dit que les taxes ont été imposées pour combler les déficits créés par le gouvernement libéral, et il appuie particulièrement sur la prospérité actuelle du pays, qu'il attribue à la politique de l'administration du jour.

Après un discours de sir R. Cartwright et un autre de M. Plumb, l'amendement Anglin est rejeté par un vote de 118 contre 52.

La chambre se forme alors en comité des subsides et adopte plusieurs items.

L'ajournement a eu lieu entre 4 et 5 heures.

Club de Réforme.

Il y aura réunion générale des membres, au lieu ordinaire, pour affaires importantes, le 28 courant, à 8 heures p. m.

Par ordre, F. X. LEMIEUX, Secrétaire.

Bulletin judiciaire.

No. 6527. Cour de Circuit, Montréal, La Métropolitaine, société Mutuelle de Bienfaisance, demanderesse vs.

A. Dugré, défendeur. A. Mathieu, juge.

La demanderesse poursuivait le défendeur l'un de ses membres pour divers paiements échus, conformément aux règlements et à la constitution de la société.

La demanderesse, incorporée d'après le chapitre 71 des Statuts Refondus du Canada, fait des transactions qui ont pour but d'assurer, à la mort de ses membres, une certaine somme à leurs héritiers légaux.

Chaque associé paie une piastre au décès d'un membre. La demanderesse exige de plus une certaine somme annuelle, pour dépenses d'administration. Le défendeur était en défaut de payer ces diverses sommes.

Le défendeur a plaidé que la demanderesse n'a pas droit de faire une transaction ou un contrat de la nature de celui qu'elle invoque; que le chapitre 71 des S. R. C. n'autorise que la formation des sociétés de Bienfaisance proprement dites, donnant des secours aux malades, aux veuves et aux orphelins; que la demanderesse est une véritable compagnie d'assurance qui se déguise sous le nom de "Société de Bienfaisance;" que, d'après la loi, aucune compagnie ne peut faire d'assurance sur la vie sans un permis du ministre des finances, permis qui n'a pas été accordé à la demanderesse; que le certificat de membres donné par la demanderesse est l'équivalent d'une police d'assurance sur la vie; que la demanderesse fait par là des opérations qui tombent sous la prohibition contenue dans le chapitre 40 Victoria (Canada) ch. 42; qu'elle outrepassé les pouvoirs qui lui sont donnés par le statut sur lequel elle appuie son existence.

La cause a été plaidée dans le terme de février. Le 8 avril courant. Son Honneur le juge Mathieu a rendu son jugement, motivé au long par écrit, maintenant la défense et deboutant l'action.

Après avoir montré quel est le but de la demanderesse, d'après sa constitution, et quelles sommes doivent payer ses membres, le savant juge dit:

"Considérant que par les règlements de la dite société, les membres

n'ont aucun recours ou aucun droit en cas de maladie ou infirmité, et que les veuves et les orphelins des dits membres n'ont, non plus, aucun droit si ce n'est lorsqu'ils sont héritiers légitimes des membres défunt."

"Considérant que le contrat que la demanderesse invoque comme étant intervenu entre elle et le défendeur n'est pas un contrat légal qui soit dans les attributions de la demanderesse, et que la dite demanderesse n'avait pas droit de faire la convention qu'elle prétend avoir faite avec le défendeur et qu'elle ne peut exiger de ce dernier la somme qu'elle lui réclame."

"A maintenu et maintient la défense et déboute l'action."

Ce jugement a une grande importance, car il existe plusieurs sociétés qui, se prétendant autorisées par le même statut, font les mêmes opérations.

Trudel, Charbonneau, Trudel et Lamolhe étaient les avocats du défendeur. La demanderesse était représentée par Vanasse et McKay, ses procureurs.

DEUX MARIAGES.

Figaro du six avril fait les commentaires suivants sur les mariages de M. Gambetta et de Sarah Bernhardt.

Lui aussi! Quand la nouvelle est arrivée hier au soir à Paris, nous avons hésité à y croire. Mais les renseignements et les dépêches survenant en foule, il a bien fallu se rendre à l'évidence. Est-ce une fièvre, une épidémie matrimoniale qui court parmi les hautes personnalités du jour? nous l'ignorons; mais ce qui est certain, positif et incroyable, c'est qu'au moment même où Sarah Bernhardt se mariait à Londres. M. Léon Gambetta épousait à Naples, devant notre consul, la comtesse Ritta Raviolini, veuve du comte Raviolini, qui comme on le sait fut le dernier descendant du doge Dandolo de Venise.

Tous les préliminaires du mariage ont été tenus secrets. Les amis du maître l'ont ignoré eux-mêmes. M. Gambetta avait vu la comtesse Riviolini, à Paris, à un bal de l'ambassade italienne. Brillant causeur, homme aimable, séduisant, M. Gambetta avait frappé l'imagination de la Vénitienne. Elle l'engagea à venir passer quelques jours dans sa villa de Bellagio, sur le lac de Côme: "Après les élections, répondit Gambetta, à moins d'incidents politiques." La comtesse partit. M. Gambetta devint président du conseil et les pourparlers matrimoniaux furent ajournés. Le 26 janvier, Gambetta tombait et quinze jours après, il partait pour l'Italie. Pourquoi se demandait-on. On croyait à un voyage de repos, de curiosité. Point du tout, Gambetta se rendait chez Mme Ritta Raviolini pour renouer les pourparlers interrompus.

Nul ne sait encore comment le mariage s'est négocié. On se souvient pourtant que pendant la dernière session, M. Gambetta s'est tenu très à l'écart. Jeudi, il est parti pour Naples, où il est arrivé le dimanche matin, et hier mercredi, à neuf heures, il se présentait devant notre consul pour épouser la comtesse Raviolini, selon les lois françaises.

C'est M. Zabban et M. Crispi qui ont été les témoins de M. Léon Gambetta "fils légitime de Giacomo Gambetta et de Dame Massabie, son épouse" (nous citons les textes). Le célèbre Goldoni lui-même, Michael Angelo Buonarroti ont servi de parrains à la comtesse Ritta Raviolini, fille du duc Leone Francescodi Rimini et de la princesse Negroni de Ferrare, etveuve du comte Raviolini Dandolo, ancien chambellan de Victor-Emmanuel.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux dans l'église de San Genaro, devant une assistance nombreuse, où l'on remarquait MM. Depretis, Ugolino de la Gerardesea, le comte Gabrielli, San Malato, Nicotera et Garibaldi, avec son gendre. Un instant, Gambetta a hésité à se marier à l'église, mais sur les instances de sa fiancée, il a cédé, à condition que Paul Bert ne le saurait jamais.

Mme Raviolini a quarante ans. Son portrait, peint par Carolus Duran, a figuré au Salon de 1873. Elle est brune, un peu forte, elle parle le français admirablement. Elle a cinquante millions de fortune. C'est elle qui possède le fameux cru du lacryma-cristi. Elle est l'une des plus grosses actionnaires de la grande fabrique de pâtes d'Italie, nouilles et macaroni des Deux Siciles. Elle commande les deux tiers des journaux de l'Italie, tels que *Fanfulla*, *il Pungolo*, *la Gazzetta del Popolo*, *l'Unità*, etc., etc. Ce qui ne gêne rien, elle est la sœur de lait du roi Humberto, qui, le jour du mariage, lui a adressé le télégramme suivant:

Sono felice di matrimonio, e che voi avete apparentar: i consigno Gambetta. No più d'Alpe! Francia et Italia sono sorelle.

RE HUMBERTO.

En effet, à considérer ce mariage au point de vue français, on ne peut que

s'en féliciter. Comme le dit le roi Humbert, il n'y a plus d'Alpes. Le retour de Gambetta aux affaires est tout indiqué. Tout puissant sur la presse italienne, allié par sa femme aux grandes familles de la Péninsule, Gambetta est l'homme qui créera entre ses deux patries un lien indissoluble. Si l'on en doute, il n'y a qu'à lire la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui cite un mot de l'homme à la main de fer (J'ai nommé M. de Bismarck) en apprenant la grande nouvelle: "Je suis furieux (*argenlich*), ce diable d'homme (*teufselman*) renverse tous mes projets."

En attendant les événements, M. Gambetta avec sa femme est en ce moment sur les bords du lac de Côme. Il reçoit beaucoup de visites. Notre collaborateur Pierre Giffard part ce soir pour Bellagio, d'où il suivra les intéressantes évolutions de cette lune de miel, aussi politique que singulière.

ALB. MILLAUD.

Sarah Bernhard mariée! Voilà un *post scriptum* à sa fantaisie tournée qui mérite d'arrêter pendant quelques jours l'attention des Parisiens, si longtemps enchaînés à sa voix d'or.

Elle ne paraissait pas créée pour le mariage cette sylphide tragique. Sur son visage étrange et dans sa démarche aérienne, la correction et la monotomie de l'hyménée semblaient complètement absents. Flamme et caprice, disaient ses yeux bleus; fantaisie, entêtement et indépendance, disait sa bouche nettement dessinée; amour du mouvement, répétaient ses mains nerveuses; délice de la liberté et de la tyrannie, ajoutaient son port de tête et toute la fierté élégante de sa personne. Seul, son timbre vibrant et tendre, laissait deviner que sous le corsage brodé de la comédienne excentrique, pouvait se glisser le plus doux et le moins nouveau des sentiments.

La femme est la femme quand même. Je ne préjugerai rien de cette union. On a déjà vu Sara Bernhardt tragédienne, peintre, sculpteur, voyageuse, aéronaute et même écrivain; elle est capable de se transformer en une paisible et gracieuse bourgeoise. Elle a cherché le bonheur sur la route tout simple du mariage. Pourquoi ne l'y trouverait-elle pas?

Je le souhaite pour elle d'abord et pour la morale ensuite.

ETINCELLE.

Depeches telegraphiques

Londre, 26.—Les funérailles de Darwin ont eu lieu aujourd'hui à Westminster.

Le roi et la reine des Pays Bas sont venus en Angleterre pour assister à un mariage du duc d'Albany et de la princesse Helena de Waldeck.

Le docteur Lamson va être exécuté vendredi.

Rice, le littérateur bien connu, est mort.

Berlin, 26.—La police a dispersé une réunion de marchands de tabac.

ENOAN DE LA SEMAINE PAR OCT. LEMIEUX & CIE

VENDREDI, le 28, magnifique ameublement à la résidence privée, No 71, rue Desfosses St Roch. La vente à 2 heures précises. (Pour les détails voir les annonces.)

A TRAVERS LA VILLE

Feu de cheminée.—La brigade a été appelée pour un feu de cheminée, hier, sur le Cap.

Police.—Un seul pochard hier dans les stations de police.

Coup de feu.—Une jeune personne, du nom de Touchette et résidant à St Sauveur, a reçu un coup de pistolet, mardi, au moment où elle travaillait à la machine à coudre près de sa fenêtre. Heureusement que la balle n'a pas porté sur elle. Elle ignore le nom de ses agresseurs!

Succès.—L'hon. M. D. A. Ross a obtenu beaucoup de succès par sa lecture sur Naples faite devant la *Young men's christian Association*.

Nouvelle société.—M. C. A. Pentland, avocat, vient d'entrer dans la société Andrews, Caron et Andrews.

Navigation.—Le *Druid* est parti hier pour poser les bouées dans le fleuve en bas de Québec. La *Canadienne*, qui a subi les réparations nécessitées par son naufrage de l'an dernier, sortira du bassin la semaine prochaine.

L'accusé Métivier.—A l'enquête tenue par le coroner Belleau, sur le cadavre de la veuve Angers, assassiné par Métivier, il a été prouvé que le prisonnier, le premier janvier dernier, durant le grand'messe, a outragé une autre femme nommée St Jean, et qui est âgée de 74 ans.

Secours aux incendiés.—Le comité de secours pour les incendiés du faubourg St Jean a reçu la somme de deux cents piastres de la Compagnie française des phosphates.

Séance.—Il y aura ce soir séance de la société Casault. M. George Lemay, E. E., donnera une conférence intitulée: "Causerie musicale."

Par ordre J. ARTHUR TREMBLAY, Sec. S. C.

DEMENAGEMENT.—Le Dr Alfred Dion, de St Sauveur, transportera au premier mai prochain son bureau dans la maison de M. Jos. Dufresne, coin des rues St Ours et St Valier, en attendant que la nouvelle maison qu'il doit occuper soit prête.—6f.

FAITS DIVERS.

Naufrage.—Un abordage a eu lieu mercredi matin sur le lac Michigan, à dix milles au nord de Port Huron, entre les goëlettes *Thomas Parsons* et *Blayton Bell*. Celle-ci a été frappée par le travers et a sombré en quelques minutes. John Dillion, second, et les matelots William Sullivan et Thomas Kirkwin, qui se trouvaient sur le pont, ont été sauvés, mais le capitaine et les trois autres hommes d'équipage ont péri. Le *Parsons* a été gravement avarié et a été recueilli par un remorqueur.

Un aliéné à bord.—Nous lisons dans le *Telegram*: "Quand le steamer français *St Germain* a quitté la quarantaine jeudi matin, M. William Garulla, inspecteur du Castle Garden, était à bord. Il a trouvé parmi les passagers un lunatique nommé Léon Mainot, qui était déjà venu en Amérique il y a deux ans, puis retourné en France. Il est reparti par le *St Germain* comme passager d'entrepont, mais le lendemain il a payé la différence de prix pour devenir passager de seconde. Quelques heures après, il a manifesté des symptômes d'aliénation, et on a été obligé de l'enfermer. Il a \$300 en sa possession, et il affirme être citoyens américain. Peut-il être classé parmi les personnes à rapatrier comme menaçant de rester à la charge de l'Etat? Telle est la question que les commissaires de l'émigration auront à résoudre?"

Un shérif complaisant.—Un émoi considérable a été causé à Reading (Pennsylvanie) par l'arrestation du shérif Cimon M. Crall sous l'inculpation d'avoir laissé échapper deux voleurs nommés Richard Bock et F. Roche qu'on avait eu beaucoup de peine à arrêter. Le shérif demeure dans la prison, et comme les prisonniers se sont échappés par la grande porte sans la moindre trace d'effraction, il est plus probable que le shérif leur a lui-même livré passage moyennant finances bien entendu. Voilà pourquoi il a été arrêté. Cet estimable fonctionnaire proteste hautement de son innocence. Les autorités ont ouvert une enquête.

Justement reines les dernières nouveautés pour le printemps. La maison Brunet Laurent et cie., vient de recevoir 20 caisses de marchandises convenables pour la saison, aussi un assortiment complet de Chapeaux, Satins, Fleurs, Rubans, Dentelles, Etouffes, à Robes, Gants, etc., etc.

Ils ont aussi reçu leurs derniers livres de modes, ainsi qu'une grande variété de patrons pour Robes, Gilets Dolman, et pour lingerie.

BRUNET LAURENT et cie., Enseigne de la feuille d'érable.

Avis Commerciaux.

AVIS IMPORTANT
15 Caisnes de Chapeaux de feutre des formes les plus nouvelles viennent d'être reçues à la maison F. X. Lepage No 53 rue de la Couronne St Roch, l'assortiment est au complet, tant pour hommes, garçons et enfants. Une visite est sollicitée.

Ainsi la vente à bon marché commence lundi le six du courant; l'assortiment comprend les tweeds écossais, anglais et canadiens, drap noir, casimir noir, hardes faites, étoffe de deuil en cachemire noir, pour dames, mérino, alpaca, crêpe et crêpe noir, étoffes à robe de couleur, toile fine, toile à nappe, coton jaune, shirtings, indiennes de toutes sortes et un grand nombre d'articles trop long à énumérer: le tout pour argent comptant.

F. X. LEPAGE.
No 53 Rue la couronne St Roch.

Montréal, 18 Octobre 1877.
Nous, soussignés, certifions avoir employé le *Strop de mercier Composé* pour nous et nos enfants, et ses résultats ont été si satisfaisants que depuis ce temps nous n'usons d'aucun autre. C'est avec

plaisir que nous pouvons le recommander au public. Ainsi, Monsieur, veuillez accepter nos remerciements les plus sincères.

Mme J. B. BERGERON, "P. BERGERON,

Annonces nouvelles

CANADA. PROVINCE DE QUEBEC, Dist de Québec. Cour Supérieure.

Le vingt cinquième jour d'avril mil huit cent quatre vingt deux. No 809

JOSEPH WHITEHEAD ET RICHARD TURNER, tous deux de la cité de Québec, marchands associés et comme tels faisant commerce à Québec sous les noms et raison "Whitehead et Turner."

MELCHIOR DROLET, de la cité de Québec, gentilhomme. Demandeur.

MARGARET ONEIL, de Québec, veuve feu Tobias Caulfield, en son vivant de Québec, commis et Mary Jane Caulfield, de Québec, fille majeure. Défendeur.

Vu la requête présentée de la part des demandeurs, aussi l'affidavit produit et le rapport d'huissier fait au bref de sommation émané en cette cause; Et vu qu'il appert de la défense que la défendeuse dans la province de Québec, mais qu'il possède des biens dans icelle, il est par le protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Québec ordonné que par avis à être publié dans la langue française dans L'ELECTEUR papier nouvelles publié en cette langue dans la cité de Québec, et deux fois en langue anglaise dans *The Mercury* papiers-nouvelles publiés en cette langue dans la cité de Québec, le dit défendeur soit assigné à comparaître sous deux mois de la dernière publication du dit avis pour répondre à la demande des dits demandeurs et que faute par lui de ce faire, il soit permis aux dits demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie Copie J. B. R. DUFRESNE, Dpt P. C.

26 avril 1882.

AVIS PUBLIC

Succession Thomas McCord

Il y aura, jeudi prochain, le 27 courant, 10 heures A. M. au Bureau du notaire soussigné, une assemblée des parents et créanciers de feu Thomas McCord, en son vivant, de Québec, marchand de Cordages, aux fins de nommer un curateur à la succession vacante du dit Thos McCord.

Par ordre, V. W. LARUE, N. P., 14 Rue Garneau, H. V. Québec, 26 avril 1882.—2f.

Commis demandé

Un bon commis d'expérience dans les marchandises sèches et qui a des connaissances dans la ligne des hardes faites.

J. U. VANDRY, 17 rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec. Québec, 20 avril, 1882.—n. o.

AVIS

En vertu d'un ordre émané par l'hon. Louis Caron, l'un des juges de la Cour Supérieure siégeant à Québec, le sixième jour d'avril courant, le sousigné, Notaire Public, le second jour de mai prochain, à son bureau, en la Basse-Ville de Québec, rue St Pierre, à onze heures de l'avant-midi, procédera à la vente et adjudication des lots de terrain et dépendances suivants, appartenant à la succession de feu Thomas Andrews, écor, en son vivant de Québec, marchand, décédé, savoir:

1o Un lot de terrain situé dans le quartier Montcalm, de la cité de Québec, du côté nord de la rue St Jean, contenant 43 pieds de front sur la dite rue, par 76 pieds et 8 pouces de profondeur dans la ligne qui le sépare du lot No 3304 et 77 pieds et 2 pouces dans la ligne qui le sépare du lot No 3900 et 41 pieds et 8 pouces de largeur au bout de la dite profondeur; le dit lot étant maintenant connu comme le lot No 8903 sur le plan cadastral et livre de référence du dit quartier Montcalm, de la cité de Québec avec les ruines de bâtisses qui y sont actuellement.

2o Un lot de terrain vacant, au même endroit, du côté nord de la rue St Gabriel, adjointement en arrière le lot No 3903, et-dessus décrit, contenant 39 pieds 6 pouces de front sur la dite rue, par 68 pieds de profondeur, au bout de laquelle profondeur il n'y a que 33 pieds de largeur, mesure française, borné au nord Est par le lot No 3906, au sud-Ouest par le lot No 3901, le dit lot étant maintenant connu sur le dit plan cadastral comme le lot No 3902, du dit quartier Montcalm.

Les deux dits lots contenant une superficie de 5300 pieds ou environ. Les conditions de la vente pourront être connues en s'adressant au sousigné.

H. C. AUSTIN, Notaire, Rue St Pierre. 22 avril 1882.

LA SOCIETE

Permanente de Construction DES ARTISANS.

DIVIDENDE No 14

Le deux mai prochain et après la société paiera aux actionnaires du fonds Permanent un dividende semi-annuel de 60 cent au sur le montant du capital versé.

Le livre de transfert sera fermé du 15 au 31 courant inclusivement. Par ordre A. J. AUGER, Sec. Trésorier.

N. P.—La classe B Parts mobiliers a été éteinte avec le versement du mois de mars dernier et remboursée aux actionnaires. La classe H est maintenant ouverte aux souscripteurs. Ces classes offrent des avantages exceptionnelles aux personnes qui désirent placer leurs économies. 15 avril 1882.

PRINTEMPS 1882.

MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis, sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il a terminé les grandes réparations qu'il a entreprises de faire afin d'agrandir son établissement.

Pour les Draps et Casimir Noir Allez chez F. X. Lepage
Pour des Tweeds Canadiens, Anglais et Ecosais. Allez chez F. X. Lepage
Pour des Etouffes de Denil Allez chez F. X. Lepage

F. X. LEPAGE, No. 53, rue de la Couronne.

N. B.—Spécialité de la maison. Article de Deuil, Tweeds, Draps et Casimir.

PRINTEMPS 1882.

N. O. RUEL,

PEINTRE - DECORATEUR

No. 67, RUE SAINT-VALIER, ST. SAUVEUR.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de terminer les améliorations et agrandissements dans ses ateliers et magasin.

Sujets de Pêche, Chasse et de fantaisie, Gravures sur Acier, grande variété de sujets religieux en Couleur et à l'eau.

ASSORTIMENT COMPLET DE MOULURES (60 SORTES DIFFERENTES)

A vendre en Gros et en Détail au plus bas prix du marché

CAUSSE.—Peintures à l'huile, à l'eau, Enseigne, transparents, Maisons, décors, et garde soleils.

Aussi.—Décorations de Statues ornements d'église, et dorures sur verres. Imitations de bois et de marbre, ainsi que pose de tapisserie

N. O. RUEL, No. 67 rue St Valier St Sauveur.

N. B.—La résidence privée de M. RUEL est situé en haut de ses ateliers où il sera visible les soirs.—26 avril 1882.—1m.

L. P. BILODEAU,

OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN

MARCHANDISES SECHES MARDI 18 AVRIL

COIN DES RUES LA COURONNE ET N.-D. DES ANGES

Assortiment varié de premier choix tant sous le rapport de la nouveauté que sous celui du bon marché.

Personnel choisi et promptitude dans le service.

Venez voir et vous serez convaincus que le véritable magasin du BON MARCHÉ est bien au coin des rues la Couronne et Notre-Dame des Anges.

L. P. BILODEAU.

13 avril 1882.—1m

Banc de beaux meubles, tapis, Armoires etc. etc.

Par OCT. LEMIEUX ET CIE.

Vendredi, le 28, Avril.

à la résidence No 71 Rue des Fossés SAINT-ROCH.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan à la résidence privée No 71 rue des Fossés St Roch tout l'ameublement de la maison consistant en : ameublement de salon en

Le vente commencera à 2 heures précises.

OCT. LEMIEUX ET CIE., Encanteur.

27 avril 1882.

A louer

L'Administration de L'ELECTEUR ayant décidé de transporter ses bureaux à la basse-ville offre de louer le local qu'elle occupe actuellement aux conditions les plus favorables.

37 avril 1882.

L'ASSOCIATION D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU

(LIMITEE) DE LONDRES ANGLETERRE

Capital.....\$5,000,000

Dépôt du gouvernement.... 100,000

Bureau principal pour le Canada

214, Rue St. Jacques, Montreal.

Assurances prises aux taux les plus bas.

J. BELL FORSYTH ET CIE., Agents.

119 rue St Pierre Québec.

13 avril 1882.—1m

T. DROLET

HORLOGER Bijaoutier.

125 RUE DU PONT ST ROCH

Vient de recevoir un grand assortiment de Montres, Horloges et Bijoux.

Horloge depuis 75c. à 10.00.

14 avril 1882.—1m

Avis et remerciement.

Le soussigné désire annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son établissement ci-devant No 14 rue Laval au

ED. LAROCHELLE, Relieur et Régieur, 28 rue Ste Famille, Haute-Ville.

10 mars 1882.—3m

NOUVEAUTÉS! NOUVEAUTÉS!

CHEZ J. E. LATULIPPE, MARCHAND

COIN DES RUES ST JOSEPH

— ET — LA CHAPELLE ST ROCH.

Nous recevons continuellement, un assortiment complet des Marchandises nouvelles

Sole Noir Broché, Soie Noire, Moire Antique, Satin Moirée et Roche, Satin de Lyon Broché.

Falbalas en Dentelles de Soie Brochée pour Robes de Grenadines.

1 Lot de Tweed Halifax, diverses nuances 50c la verge.

1 Grand lot de Gants de choix appelés (Joilettes). Couleurs foncées moyennes et Claires à 50 la p.

CHEZ J. E. LATULIPPE, Marchand

Coin des Rues St Joseph et la Chapelle St Roch.

4 avril 1882.

Propriété à vendre

— AU — LAC ST JEAN A ROBERVAL

400 ACRES DE TERRE DONT AU DELA de 100 acres en bonne culture, sur laquelle terre se trouve un magnifique pourvoir d'eau enclavée dans la pierre calcaire;

Les personnes qui désirent des renseignements pourront s'adresser à F. X. Ouellet, Roberval; Pierre Talbot, ér, Chicoutimi, Rév M. Lizotte, curé de Roberval.

BUREAU A LOUER.

Pour le premier mai prochain, le superbe bureau maintenant occupé par A. Lemoine

SOCIÉTÉ DE Prets et placements de Québec

AVIS.

AVIS est par le présent donné que les versements suivants, sur le capital souscrit de cette Société, seront payables au bureau de la

le 7ème le 15ème mai prochain.

N. B.—La Société a actuellement en caisse un certain montant d'argent qu'elle peut prêter à des conditions très avantageuses.

Par ordre, ROBT LAROCHE (Sec.-Trés)

11 avril 1882.—1a

Demandés.

Des opérateurs de machines à coudre. Bons prix et emploi permanent pour de bonnes mains-d'œuvres.

S'adresser à J. H. BOTTERELL ET CIE.

22 mars 1882.

L. A. CLOUTIER

PEINTRE ET DECORATEUR

RUE DES FOSSES, 7, à QUEBEC.

M. CLOUTIER fait toutes sortes d'ouvrages en peinture et en décors, comme peinture de maisons, uni ou décoratif, tapisserie en décoration, peinture à fresque à l'eau ou à l'huile, vitrage de maisons neuves, peintures et dorures d'églises, etc.

Ayant demeuré pendant quinze ans dans l'établissement de W. M. McDonald, une maison importante, M. Cloutier est en mesure d'offrir toutes les garanties qu'on peut désirer, et s'engage à exécuter promptement, dans le meilleur goût, et aux prix les plus modérés les travaux qu'on voudra bien lui confier

Tous ordres et messages devront être envoyés à L. A. CLOUTIER, 7, rue des Fossés.

4 avril 1882.—3m

MODES DU PRINTEMPS!

CHAPEAUX FORMES EN VOGUE!

MARCHANDISES NOUVELLES

BAS PRIX!

BONNE VALEUR!

— A OBTENIR CHEZ —

James C. Paterson,

No. 27, RUE BUADE.

29 mars 1882.—1m

J. A. Th. LE VASSEUR,

NOTAIRE.

Commissaire pour recevoir des affidavits pour la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, District de Québec

Agent d'immeubles et de placements.

S'occupe de la rédaction à bas prix de toute espèce de documents notariés, sous-seing-privé, requêtes, etc. etc.

Bureau : No 26, Rue St Pierre, Haute-Ville.

J. A. Th. LE VASSEUR, N. P.

7 oct 1881.—3ms

A Louer

A LA RIVIERE DU LOUP (en bas)

Le magnifique poste de commerce situé à Fraserville, si avantageusement connu, autrefois occupé par M. P. T. Deguise.

Un magnifique logement de 18 appartements, pourvu de toutes les commodités d'une résidence de 1ère classe.

Avec hangar à trois étages, écuries, remises, jardins, vergers etc., possession au 1er mal.

Pour plus amples détails s'adresser à M. CHARLES ROY, Marchand de chaussures

Coin des rues Sous-le-Fortet Notre-Dame, Québec.

N. B. Ou sur les lieux, au magasin de M. C. P. BERGERON, Fraserville.

8 fév. 1882.

J. H. E. PLAMONDON & Cie.

246, RUE SAINT-JOSEPH

ST ROCH QUEBEC.

Seuls agents pour les véritables machines à coudre.

WHEELER & WILSON,

Compagnie de LAWLOR.

WHITT SINGER WENZER WILSON RAYMOND Machines pour tricoter.

Gare aux faux agents TIPP, SHNK DE BOIS, BOYAUX POUR ENGIN

Toutes réparations exécutées avec soin. Fillets de chemin de fer pour toute la Nouvelle Angleterre, Boston et New-York.

13 fév 1882.—3ms

A Vendre ou à Louer.

L'Hôtel Union, rue du Palais, vis-à-vis l'Albion, ainsi que le Bowling Saloon en arrière: Complètement mis à neuf. Conditions faciles. Possession au 1er Mal ou de suite si nécessaire.

L. F. BURROUGHS, Avocat

Rue St-Pierre Québec. Québec 16 Janvier 1882;

A Vendre.

A des conditions des plus avantageuses, une splendide résidence privée située Avenue des Erables.

S'ADRESSER A A. TH. J. LEVASSEUR, Notaire.

17 fév. 1882.

AUGUSTE PACHAUD.

AVOCAT.

St Joseph Beauce.

30 septembre 1881.—

DEPOT

DE LA CELEBRÉ

EMULSION DE PUTTNER

(Contre la Consommation

DISPENSARE DE ST. ROCH.

Cette émulsion jouit de la plus haute réputation dans le public et parmi les médecins

Elle est aussi employée pour toutes les maladies telles que scrofules, épuisement nerveux, anxiété mentale, fatigue du cerveau, affection des bronches et de la gorge, asthme, coqueluche, maladies des femmes et des enfants et beaucoup d'autres, pour lesquelles l'huile de foie de morue et les hypophosphites sont hautement et justement appréciés, non-seulement par les médecins, mais encore par le public en général.

VENANT DIRECTEMENT DE PARIS. POUDRES POUR LA TOILETTE, SAVONS PARFUMES, CHOISIS.

Provenant des meilleures maisons de Paris)

AUSI EN RECEPTION.

L'HUILE ST. JACOB

Le grand remède Allemand, contre le rhumatisme.

SIROP DE MERISIER COMPOSÉ

EN VENTE AU DISPENSARE DE ST. ROCH.

JULES C. DORION,

Chimiste et Drogiste.

116, RUE ST. JOSEPH.

27 oct. 1881

FLEURS SECHES

IMMORTElLES.

Le soussigné vient de recevoir son importation annuelle de

FLEURS SECHES DE LA PRUSSE

compréant BOUQUETS, COURONNES, VERDURES, CROIX, PANIERS ET MOUSSE VERTEN PAQUETS, COURONNES ET CROIX

Pour décorations funèbres.

La plus considérable et la plus belle collection de fleurs sèches jamais importées en cette ville.

UNE VISITE EST SOLICITÉE.

J. J. VELDON, Pharmacien, Enseigne du Pilon Illuminé, 122 Rue St Jose

AVIS.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC, District de Québec

Cour Supérieure DESIRE GUAY, Demandeur,

vs. SIMEON CLOUTIER, Défendeur,

DEIRE GUAY, curateur aux biens et effets du défendeur.

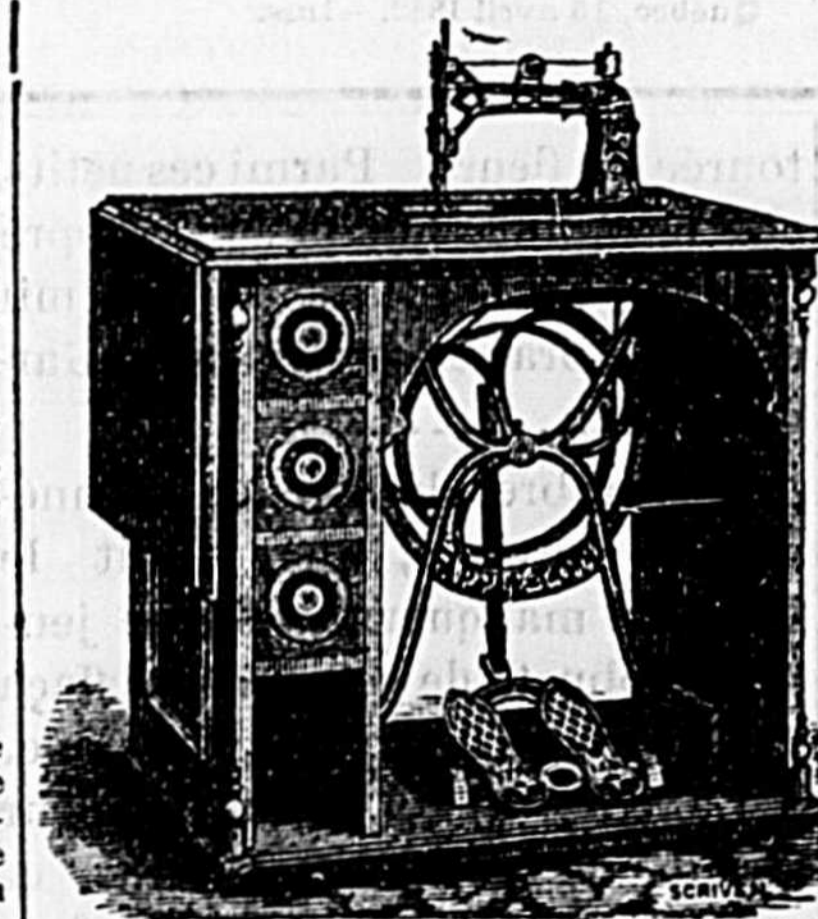
Les créanciers du dit Simeon Cloutier sont notifiés qu'un dernier bordereau de dividendes a été préparé, et restera ouvert à l'inspection et aux oppositions, à mon bureau, St Roch de la Cité de Québec, tous les jours entre dix et cinq heures, jusqu'au quatorzième jour de mai prochain, après lequel les dividendes qui y sont répartis seront payés, et la décharge du curateur demandée.

DESIRE GUAY, Curateur. 16 avril 1882.—30j

A Vendre.

A des conditions avantageuses, une superbe résidence privée située dans le village de Kamouraska. S'adresser à St Paschal

AUG. MARTIN Notaire 12 avril 1882.—1 m. p.



Chemin de fer Q. M. O. & O. Changement d'Heures.

A PARTIR DE LUNDI 2 JANVIER 1882

Les trains circuleront comme suit :

Table with 4 columns: Direction, Date, Time, Price. Rows include departures and arrivals for Ottawa, Hochelaga, and St. Jérôme.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa... Tous les Trains de Passagers sont pour...

BUREAU GENERAL, 13, Place d'Armes. BUREAUX DES BILLETS 18, Place d'Armes, Montréal.

ESSAYEZ

BALANCE IMPERIALE

P. J. COLLINS.

La meilleure et la plus en usage.

M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes, ici à Québec et n'ayant pas de droit d'importation à payer...

La balance impériale de P. J. Collins est en vente chez tous les marchands de ferronnerie et quincaillerie.

P. J. COLLINS, No 73, Rue St. Joseph. oct. 1881.

LARUE ET PACAUD

VOCATS Bureau: 10 rue Donnacona (près les Ursulines) Haute-Ville, Québec, ACHILLE LARUE, ERNEST PACAUD



CHEMIN DE FER Québec Central.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

A PARTIR DE LUNDI, LE 9 JANVIER 1882

Les convois circuleront comme suit: Express partira de Sherbrooke... arrivant Junc. de Beauce...

CONVOI LOCAL ENTRE ST. JOSEPH ET LEVIS. Partira de St. Joseph... arrivant à Lévis...

Le QUEBEC CENTRAL est seul chemin de fer qui conduise aux célèbres mines d'or de la Chaudière.

Les passagers partant par express à midi arriveront via le chemin de fer du Passumpsic, à Newport à 9.40 heures P. M.

MACHINES A TRICOTER. Les machines à tricoter de FRANZ POPE sont la perfection, elles tricotent un grand bas complet en 7 minutes.

MACHINES A COUDRE CELEBRES

DE WILLIAMS. SINGER, WHEELER & WILSON, WANZER, APPLETON, WILSON OSCILLATING, SHUTTLE.

PIANOS! PIANOS!!

de réputation proéminente, fabriqués par W. KNABE & Co Stevenson & Co, ci-devant WEBER & Co, Octavius Newcombe & Co. G. W. WEBER & Co. Et plusieurs autres fabricques célèbres.

Bernard & Allaire. Editeurs de Musique. No 6 Rue la Fabrique. Québec.

A VENDRE

Un bateau de 26 pieds de quille à vendre, à des conditions faciles. S'adresser à WILLIAM PLOUDRE, L'Islet. Québec, 15 avril 1882. —1ms.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des malles CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1881 Arrangements d'Hiver 1882

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engins suivants construits sur la Clyde.

Table with 3 columns: Vaisseau, Tonnage, Commandante. Lists ships like PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, etc.

Les vapeurs du service DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Partant de LIVERPOOL le jour JEUDI, et HALIFAX chaque SAMEDI, arrêtant à QUEENSTOWN pour prendre à bord et débarquer les passagers et les malles qui vont en Irlande ou en Ecosse.

Table with 2 columns: Ship Name, Date. Lists ships like SARMATIAN, POLYNESIAN, etc.

Les steamers marqués de ce signe partent de Boston le jeudi avant la date du départ de Halifax.

Prix du passage de la Pointe Lévis, VOIE D'HALIFAX. Cabine... \$62.65, \$78.00 et \$88.00

LIGNE DE GLASGOW.

Durant la saison d'hiver un vapeur partira chaque semaine de GLASGOW pour BOSTON ou PORTLAND, (via Halifax s'il y a lieu), et chaque semaine de Boston directement pour Glasgow.

Les connaissements sont accordés à Liverpool et à Glasgow, aux ports du continent et à tous les points du Canada et des Etats-Unis.

On ne peut retenir des chambres si on d'avance. Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents Québec.



Voici Madame le vrai Sirop de Mérisier Composé de ALB. C. DIONNE c'est le seule remède qui peut vous guérir de ce rhume et de cette toux mortel.

PATENTE

Nous continuons à agir comme Solliciteurs de Patentes, d'Oppositions, de Marque de Commerce, de droits d'auteurs, etc, pour les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc.



E. JACOT

IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES.

Desire attirer l'attention de l'honorable clientèle sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce. M. JACOT vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en montres d'or et d'argent.

MACK'S MAGNETIC MEDICINE.



Aliment nutritif du cerveau et nerfs Est un remède sûr, prompt, et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases.

Détails complets dans notre pamphlet que nous désirons envoyer gratuitement à la malle à n'importe quelle adresse.

Vendu à Québec par J. J. VELDON, 122, St. Joseph, E. LAROCHE & Cie, Vis-à-vis le bureau de Poste 39 déc.

AUX AMATEURS

BONS CIGARES

CIGARES DE LA HAVANE CIGARES MEXICAINS, CIGARES ALLEMANDS 10,000 Partagas Las Tres Hermanas, 5,000 do Flor de Tabacco, 5,000 Opera Reina [Via à la Luna.] Cigares Supérieurs manufacturés à la Havane, Rue de L'industrie No 146. par M. PARTAGAS ET CIE. 15,000 Flor Exencia Reina Victoria, 10,000 Elcondor Se Las Andes Conchas Finaes. Tabac Supérieur de la Havane manufacturé à Hambourg. Gingras & Langlois. 54, rue du Palais 20 juillet 1881.—1a Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie de Québec, 76, rue St. Joseph, St. Roch.

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

LE MOULIN FRAPPIER PAR HENRI GREVILLE

XVIII

Tout en marchant, ils arrivèrent à une clairière, entourée de grands arbres; c'était la croix Bonami, vieux carrefour où de tout temps les enfants du pays se réunissaient pour leur jeux.

Une bande joyeuse s'y trouvait rassemblée, et, chhse étrange, telle qu'il s'en voit dans les rêves Geneviève, parvenu à l'âge de femme, y revit les compagnons de son enfance, restés petits. Ils s'approchèrent d'elle lui présentant des guirlandes de feuillage, comme on en fait pour les repoussoirs du Saint Sacrement; elle les accepta en souriant, et François se réjouissait de la voir en-

tourée de fleurs. Parmi ces petits elle reconnut soudain son propre fils; le père le prit et le lui mit dans les bras en lui disant: Garde-le bien.....

Les ombres du soir environnèrent Geneviève, qui sentit le cœur lui manquer. La forme jeune et robuste de son mari s'effaçait à peu et devint insaisissable.

Le cœur plein d'une douleur aiguë, elle lui tendit les bras, et voulut le suivre; mais l'enfant s'accrocha désespérément à son cou, en criant: Maman!

Elle serra instinctivement les bras autour de lui, pour l'empêcher de tomber. Et la force de son émotion fut telle qu'elle se réveilla. Jean la tenait par le cou, et l'appelait en criant de toutes ses forces: Maman!

Ce réveil fut une des émotions les plus pénibles que la jeune veuve eût jamais ressenties. L'image de son mari lui était apparue si nette, si vivante, qu'elle éprouva dans toute son horreur ce second sentiment de la perte de

l'être adoré, si vif, qu'il stupéfie presque à l'égal du premier coup. Jamais depuis son veuvage elle n'avait rêvé de François que pour le voir passer de loin, d'une façon vague, avec l'impression que c'était bien un rêve. Cette fois, elle l'avait vu, elle lui avait parlé!..... Elle resta un instant accablée sous le choc de l'affreuse réalité.

Il y a des êtres qui aiment tendrement, et qui oublient sans efforts; d'autres n'aiment guère, mais se souviennent; d'autres encore aiment silencieusement, jusqu'au plus profond de leur âme muette, et la séparation leur arrache une partie d'eux-mêmes, la plus intime, la meilleure.

Geneviève était de ceux-là, et ceux-là ne se consolent jamais. Elle ouvrit les yeux, sourit à son fils, qui avait peur, et dont les lèvres se contractaient, prêtes à laisser échapper des sanglots, puis elle s'assit sur son lit, et regarda autour d'elle. C'était per-

dre son mari deux fois que d'avoir quitté le moulin Frappier.

Jean n'avait pas grand tort d'avoir peur, car c'était une laide chambre que celle où ils se trouvaient, et pour des yeux accoutumés aux plafonds élevés, aux meubles vénérables du manoir, la transition paraissait brusque.

Jean Frappier, debout sur le pied du lit, qui touchait à la fenêtre, avait écarté le rideau et regardait les toits noirs avec une secrète horreur, qui se traduisit en une seule parole, plus éloquent que qu'un long discours:

—Maman, je veux aller chez nous!

Geneviève soupira.

—Chez nous! cher innocent, "chez nous" est loin, et nous ne pourrions pas y retourner aujourd'hui. Mais, je te trouverai un "chez nous" moins laid que celui-ci.

Elle se hâta de faire sa toilette et celle de son petit garçon.

Ils furent bientôt dans la rue, la rue qui lui parut étroite et obs-

cure, au pavé glissant, rendu gras par un brouillard de novembre. Jean la tenait par la main, ouvrant les yeux d'un air ébahi et maussade, et se demandait évidemment ce qu'on avait fait de la cour du moulin, si vaste et si clair, la grande cour où à cette heure les araignées d'automne devaient étendre le réseau blanc de leurs fines toiles.

Entre autres misères, Jean avait faim, et ne se privait pas de le dire; Geneviève prit le parti de ne pas l'écouter, et continua à marcher lentement, cherchant des yeux un établissement quelconque où elle pût se procurer de la nourriture.

Enfin elle aperçut à travers une devanture claire des tables de marbre blanc, et sur le comptoir du fond de grandes terrines de lait. Geneviève entra dans la crèmerie, et demanda du lait chaud, pour elle et pour son fils.

(A continuer.)